

**AVIS PUBLIC**  
**DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

**PRENEZ AVIS** que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur la demande de démolition du bâtiment principal.

**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal statuera sur la demande de démolition du bâtiment principal lors de la séance du 21 novembre 2022 à 19h30 au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

- **Démolition du bâtiment principal – 50, rue Eleanor**

Cette demande de démolition consiste à démolir complètement l'unité d'habitation unifamiliale située au 50, rue Eleanor dans la zone H-18, à Otterburn Park.

Une nouvelle unité d'habitation unifamiliale isolée sera reconstruite sur ce lot, si la démolition est autorisée pour la maison existante.

La maison a une date de construction de 1925. À la suite des recommandations du comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition qui seront faites au conseil municipal et à la décision qui sera rendue par le conseil municipal, le dossier sera transmis au Ministère de la Culture et des Communications.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à l'attention de Cloé Deschênes, directrice du Service de l'urbanisme, par courriel au [cdeschenes@opark.ca](mailto:cdeschenes@opark.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc  
Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 24 OCTOBRE 2022**

Christine Ménard, urb., directrice générale  
Assistante-greffière

---

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'ASSISTANTE-GREFFIÈRE**

Je, soussignée, assistante-greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 24 octobre 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



Christine Ménard, urb., directrice générale  
Assistante-greffière

